



Réunion plénière du 10/12/2021

Présents

Membres du Bureau

Joris Lagrou (président), Carl Defreyne (trésorier), Géraldine Castiau, Lien Goossens

Membres de l'Assemblée plénière

Effectifs

Caroline Braet, Evelien Buseyne, Jacqueline Colot, Stephanie Dewulf, Patrick d'Oosterlinck, Lara Nils, Lien Plasschaert, Nele Roppe

Suppléants

Emeline Lucas, Claudia Ucros, Martine Vermeulen

Consultatif

Michel Lamart, Philippe Lemmens

Membres du personnel

Anna De Smet (Admin), Loes Salomez (Service d'étude), Bart Wouters (directeur par intérim)

Excusés

Annick Baudri (présidente suppléante du bureau), Anne Dubois (bureau), Chantal Hanquet (bureau), Guy Bosmans, Mandy Rossignol, Steve Majerus, Emmanuelle Zech, Céline Kever, Jean-Luc Butaije, James Day

Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée plénière.
Le quorum est atteint.

Le président annonce l'élection de la nouvelle vice-présidente Annick Baudri.

La présence de Bart Wouters, nouveau directeur par intérim, est annoncée.

Ordre du jour

| |
|---|
| 1. Rapport de la réunion du 17/09/21 |
| 2. Rapport Attentia & RH |
| 3. Finances Compsy Q3 2021 |
| 4. Synthèse et analyse du directeur par intérim |
| 5. IT & site web |
| 6. Inscriptions |
| 7. Dossiers refusés : analyse |
| 8. Service d'étude : rapport d'activités |



1. Procès-verbal de la réunion du 17/09/21

Le procès-verbal de la réunion plénière du 17 septembre 2021 est approuvé.

2. RH

Effectifs actuels

Direction : directeur par intérim
Administration : 1 collaborateur à temps plein
Service d'étude : 1 collaborateur à temps plein
Greffe : 2 collaborateurs à temps partiel

Recrutement

1 collaborateur supplémentaire (Administration / Communication) a été recruté et commencera à travailler pour la Compsy début février.

A recruter

Directeur : fonction permanente
Service d'étude : 1 collaborateur à temps plein

Profils de fonctions

Par un choix de profils plutôt hybrides (administration – service d'étude – communication), la continuité des services est d'autant plus optimisée. Cela présente l'avantage supplémentaire d'offrir aux collaborateurs un contenu de travail plus varié.

Futur

Les RH constituent un élément important et doivent dégager une impression de stabilité et de solidité pour les travailleurs et tous les organes de la Compsy. C'est un aspect qui recevra une grande attention et un nouveau plan devra être élaboré d'ici à la fin du mois de janvier.

Le directeur par intérim participera à l'élaboration de l'organigramme du futur.

Les membres sont invités à réfléchir eux aussi à tous ces points et à poser leur candidature pour le groupe de travail s'ils sont intéressés.

3. Finances Compsy Q3 2021

Le trésorier commente l'aperçu de l'état des finances.

COVID a contribué à réduire l'activité en 2021, avec un impact positif sur les coûts. D'autre part, le taux exceptionnellement élevé du roulement du personnel y a également contribué.

A partir de l'année 2022, une consultation trimestrielle avec le comptable sera prévue alors qu'auparavant, cette concertation n'avait lieu qu'une fois par an, en fin d'exercice.

L'Assemblée plénière demande le droit de consulter les comptes de manière détaillée, et ce avant l'établissement du budget.

Le Bureau établira une proposition pour la nomination de 2 commissaires aux comptes de la plénière. La présentation et désignation de ces 2 commissaires seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière (11 mars 2022).

Le président et la direction encouragent d'ores et déjà les membres à porter un regard critique sur les comptes.



4. Synthèse et analyse du directeur par intérim

Le directeur par intérim est entré en fonction il y a trois semaines et il a déjà synthétisé plusieurs choses :

- Collaborateurs très motivés – regard tourné vers l’avenir et volonté d’améliorer les choses.
- La Compsy est une organisation importante. Les soins de santé mentale sont un thème qui reçoit de plus en plus d’attention, surtout depuis la crise du COVID.
- Besoin d’interactions transparentes et fréquentes avec le président, le Bureau, l’Assemblée plénière,... afin d’améliorer le fonctionnement opérationnel de l’organisation. L’Assemblée plénière décide et le Bureau traduit ces décisions en missions concrètes pour l’organisation et décide en concertation mutuelle. Rester accessible est extrêmement important afin de ne pas répéter les erreurs du passé.
- Besoin d’interactions transparentes et fréquentes avec les interlocuteurs externes : associations professionnelles, cabinet, patients, clients et tous les psychologues inscrits.
- Par le passé, la Compsy a beaucoup travaillé au cas par cas. Cela peut être amélioré, entre autres, en fournissant une structure. Les semaines et mois à venir seront mis à profit pour (re)construire cette structure.
- Il existe déjà 26 « chantiers » ou « thèmes » définis dans 11 domaines différents (RH, IT, Finances, RGPD,...).

TO DO

- En concertation avec le président et le Bureau, les priorités seront déterminées et abordées une par une.
- Evaluation des besoins → Plan d’action → Budget seront parcourus dans cet ordre pour chaque thème.
- Les membres de l’Assemblée plénière sont invités à participer aux différents groupes de travail.

La description de fonction du directeur par intérim figure dans le contrat avec Ascento. La durée du contrat n’est pas encore claire aujourd’hui. L’important est de préparer l’organisation au recrutement d’un(e) directeur/directrice permanent(e). Le directeur par intérim va détecter ce qui ne fonctionne pas bien et y remédier si nécessaire.

Le recrutement d’un(e) nouveau directeur/nouvelle directrice est également une de ses missions. Le profil de ce/cette directeur/directrice permanent(e) sera examiné en collaboration.

5. IT & site web

L’IT est l’un des grands chantiers de la Compsy qui figure tout en haut de la liste des priorités avec entre autres le site web, la base de données et le moteur de recherche. Cela aura une forte implication sur l’emploi du temps et le budget. Les principaux points d’attention :

- Lien avec Telecom et processus de gestion des inscriptions (base de données) ;
- Budget consultance externe ;
- Appel lancé aux membres de l’AP à participer à un groupe de travail visant à déterminer les besoins ;
- Se concentrer sur la facilité d’utilisation de la plateforme afin de minimiser la dépendance à l’égard des tiers.



6. Inscriptions

Avis positifs et négatifs concernant les demandes d'inscription étrangères depuis le 17.09.2021

Lors de la réunion plénière précédente, les membres de l'Assemblée plénière ont voté pour mandater le Bureau à traiter les demandes d'inscription avec un diplôme étranger.

Les demandeurs avec un diplôme étranger recevront ainsi une réponse à leur question plus rapidement.

Depuis la dernière réunion, 36 demandes d'inscriptions étrangères ont été reçues :

- 29 demandeurs ont reçu une réponse positive ;
- 7 demandeurs ont reçu une réponse négative et ont été invités à compléter leur dossier.

Nombre de psychologues inscrits en 2021

- Au début du mois de décembre 2021, 16325 psychologues sont inscrits pour l'année 2021. Cela signifie une augmentation de 1301 inscriptions (8,7%) par rapport à la même période en 2020 pour les inscriptions de 2020.
- Depuis le 15 novembre 2021, 6100 inscriptions ont été reçues pour l'année 2022. Cela représente une augmentation de 4610 inscriptions (309%) par rapport à la même période en 2021 pour les inscriptions 2021.

7. Dossiers refusés

Il a été demandé par le Bureau de fournir une analyse des demandes d'inscription refusées en 2021.

En 2021, 36 demandes d'inscription ont reçu une réponse négative et ont été clôturées.

- **5 personnes ayant obtenu leur diplôme en Belgique** n'ont pas pu s'inscrire en raison de l'absence d'un diplôme belge donnant accès au titre de psychologue.
- **23 personnes ayant obtenu leur diplôme dans l'UE** n'ont pas pu s'inscrire en raison de l'absence de (un ou plusieurs) :
 - attestation d'équivalence ;
 - reconnaissance comme psychologue par une autorité compétente de la banque de données 'regulated professions' de l'UE ;
 - diplôme FR/ALL donnant automatiquement droit à l'exercice de la profession ;
 - preuve d'au moins 1 an d'expérience en tant que psychologue dans un pays non-réglementé.
- 5 personnes ayant obtenu leur diplôme dans un pays hors UE n'ont pas pu s'inscrire en raison de l'absence d'une attestation d'équivalence.
- 3 autres cas en raison de l'absence d'une traduction assermentée et/ou d'un document d'identité valable.

8. Service d'étude : rapport d'activités

DONE / ONGOING

- Répondre aux questions déontologiques individuelles (168 questions depuis la dernière réunion plénière)
- Participation à et suivi de la POI (Plateforme Ordres et Instituts)
- Elaboration de newsletters
 - Vaccination obligatoire (soins)



- Champ d'application de l'article 458bis CP
- 2 sur la convention de remboursement de l'INAMI

WORK IN PROGRESS

- Lettre au ministre de la justice concernant divers aspects :
manque de clarté quant au délai d'introduction d'un pourvoi en cassation pour les décisions des instances disciplinaires, services de renseignements (invocation du secret professionnel pour les médecins, avocats et journalistes mais impossible pour les psychologues), secret professionnel dans le contexte médico-légal
- Lettre aux services de recrutement de la CE : nombre disproportionné de demandes d'informations de nature psychologique
- Lettres de sensibilisations concernant l'usage du titre de psychologue par rapport à la presse, la magistrature,...
- Réforme du cadre légal de la Commission des Psychologues
- Loi Qualité : info pour le site web, via les newsletters, formation (webinaire), etc.
- Publication du nouveau Codex FR
- DPE (dossier patient électronique pour les psychologues (cliniciens)) : avis déontologique dans le cadre de la Loi Qualité
- Problématique concernant les téléconsultations internationales (contacter l'EFPA)
- Suivi du projet de loi concernant les annotations personnelles

TO DO

- Mise à jour du site web (contenu)
- Elaboration d'avis déontologiques
- Publication du Codex FR sera suivie de la publication du nouveau Codex NL

Fin de la réunion

Le président annonce les dates des prochaines réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière :

Réunions du Bureau

Mensuelles chaque 4ème vendredi du mois : 12h30-14h00

Réunions plénières

Le 1er vendredi du mois de mars – juin – septembre – décembre : 13h00-15h00.

La prochaine réunion plénière aura lieu le **11 mars 2022 de 13 à 15h**.

Le président remercie les membres pour leur participation et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.